

cvo.franceboisforet.fr

Munissez-vous de votre n° de contributeur FBF

+ Facile

+ Rapide

En cas d'absence de ventes réalisées durant l'année écoulée, ou si la CVO a été collectée par votre acheteur de bois, une déclaration précisant votre situation est obligatoire.



À la suite de votre déclaration

Réglez par prélèvement SEPA

🔒 Paiement sécurisé

Votre identification contributeur

Votre N° de contributeur FBF

Notre réf.

► Merci de vérifier vos coordonnées, de les compléter ou de les corriger lisiblement pour l'envoi de votre attestation par courrier électronique.

Vos coordonnées postales

Tél.

e-mail

Pas de vente en 2021 (Si vous n'avez effectué aucune vente en 2021 veuillez cocher la case).

Surface de vos parcelles forestières concernées par la CVO ha

Si vous réglez directement la CVO, remplir le tableau ci-dessous

DÉCLARATION VENTES DE BOIS ANNÉE 2021

Ne pas indiquer les centimes. N.B. : En cas de besoin, vous pouvez faire des copies du tableau ci-dessous et nous les adresser.

VENTES 2021 - HORS PIN MARITIME (Voir Notice explicative page 4)

Essence principale Voir références au verso à mentionner ci-dessous par ex : 103, 106, etc.	A	Montant total des ventes H.T.	x	B	Taux de CVO	=	A x B = C	Montant CVO à verser
		Cumul bois sur pied (dont ventes en unité de produit)						
1 Réf. essence :		€	x		0,50 %	=		€
	Cumul bois abbatés bord de route (abattage et débardage à votre charge)							
2 Réf. essence :		€	x		0,33 %	=		€
	Cumul bois rendus usine							
3 Réf. essence :		€	x		0,25 %	=		€
	Cumul bois transformés à destination de l'énergie							
4 Réf. essence :		€	x		0,15 %	=		€

Ne pas indiquer les centimes. N.B. : En cas de besoin, vous pouvez faire des copies du tableau ci-dessous et nous les adresser.

VENTES 2021 - PIN MARITIME (Voir Notice explicative page 4)

Essence	A	Montant total des ventes H.T.	x	B	Taux de CVO	=	A x B = C	Montant CVO à verser
		Cumul bois sur pied (dont ventes en unité de produit)						
5 pin maritime (202)		€	x		0,50 %	=		€
	Cumul bois abbatés bord de route (abattage et débardage à votre charge)							
6 pin maritime (202)		€	x		0,33 %	=		€
	Cumul bois rendus usine							
7 pin maritime (202)		€	x		0,25 %	=		€
	Cumul bois transformés à destination de l'énergie							
8 pin maritime (202)		€	x		0,15 %	=		€

TOTAL CVO À RÉGLER €

Je règle ma CVO : par virement par chèque

Si la CVO est reversée par l'acheteur de bois, dans ce cas, merci d'indiquer toutes les informations le concernant (deux cas possibles, à préciser impérativement pour permettre d'identifier le ou les collecteurs de la CVO).

Références des essences de bois (à mentionner dans le tableau au recto suivant votre situation)			
Ref.	FEUILLUS	Ref.	RESINEUX
101	Chêne	201	Douglas
102	Châtaignier	202	Pin maritime
103	Hêtre	203	Pin sylvestre
104	Frêne	204	Epicéa
105	Peuplier	205	Sapin
106	Robinier	206	Sitka
107	Aulne	207	Pin d'Alep
108	Autres feuillus	208	Autres résineux
1828	Essences mixtes		

Nom de l'entreprise, de la coopérative ou personne morale :

Adresse : _____

Ville : _____ Code postal : _____

Date de la vente : / / Montant CVO versé : €

 Jour Mois Année

OU

Si plusieurs opérateurs collectent la CVO pour votre compte, renseignez sur papier libre leurs coordonnées et le détail des ventes (date, essence, montant global, CVO), ou télécharger le document *ad hoc* sur franceboisforet.fr

Modalités de règlement (cochez l'une des cases suivant votre choix de règlement)

Règlement par prélèvement

Possible uniquement en procédant au préalable à votre télédéclaration sur cvo.franceboisforet.fr (munissez-vous de votre RIB et de votre N° de contributeur FBF).

Possibilité de payer en 6 fois sans frais pour les CVO supérieures ou égales à 500 €.

OU

Règlement par virement

Date / / Montant €

 Jour Mois Année

Mention **OBLIGATOIRE** pour la référence de votre règlement : indiquer le nom de votre entreprise ainsi que votre numéro de contributeur FBF.



Notre RIB pour les virements à : Crédit Agricole d'Île-de-France

IBAN (International Bank Account Number)						
FR76	1820	6002	8060	2868	0641	756
BIC (Bank Identifier Code) : AGRIFRPP882						

Titulaire du compte : France Bois Forêt PROPRIÉTAIRES FORESTIERS - 120 avenue Ledru-Rollin - 75011 PARIS

OU

Règlement par chèque

Date / / Montant €

 Jour Mois Année

N° de chèque libellé à l'ordre de France Bois Forêt

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés ci-dessus. Cette déclaration pourra faire l'objet d'un contrôle par France Bois Forêt, qui pourra donner suite à une évaluation d'office du montant de la CVO, sans délai de prescription en l'absence de déclaration.

Nom

Prénom

Qualité

Signature obligatoire

Date :

Pour un accès direct à franceboisforet.fr



l'Interprofession nationale France Bois Forêt soutient l'utilisation de la ressource forestière et les multiples usages du matériau bois.

France Bois Forêt - Service Gestion CVO - CS 90006 - 59718 LILLE CEDEX 9 - Tél. 03 28 38 52 43

Les informations recueillies vous concernant font l'objet d'un traitement destiné à l'interprofession nationale reconnue France Bois Forêt. Pour en savoir plus sur l'application du règlement général sur la protection des données (RGPD), consulter la Notice CVO 2022.